

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 26 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 18 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER

**Excusés ayant donné procuration** , Mr Bruno GAUTIER à Mr Eric VERGER, Mme Stéphanie LACOSTE à Mr Patrick LAFARGE, Mme Florence RAYMOND à Mme Nathalie DAUNAS

**Excusée** : Mme Nadia VINCENT

**Absente** : Mme Emeline POUSSARD

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'assainissement,
- Signature d'une convention de mise à disposition du service administratif communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération,
- Signature d'une convention de mise à disposition du service technique communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération,
- Reprise et poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHASSORS par Grand Cognac Communauté d'Agglomération,
- Recrutement d'une secrétaire à mi-temps en contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelable 9 mois,
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

## **1 - Approbation du dernier compte rendu**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 12 pour.

## **2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance**

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

## **3 - Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'assainissement**

Monsieur le Maire explique qu'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre d'un habitant de CHASSORS s'est conclue par l'effacement des dettes de l'intéressé.

Le Trésorier demande de passer au compte 6542 la somme de 687,31 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

## **4 - Signature d'une convention de mise à disposition du service administratif communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les compétences eau potable et assainissement (assainissement collectif et pluvial) sont transférées à l'agglomération de GRAND COGNAC.

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition par la commune des matériels, équipements et locaux nécessaires à l'exercice effectif de cette compétence par le nouvel EPCI.

Monsieur le Maire informe que la future agglomération doit créer, dans le courant du premier semestre 2017, le service en charge de la facturation aux usagers. Dans cette attente, il est donc nécessaire de mettre à disposition de la future agglomération le service administratif communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans un souci de bonne gestion et de continuité de service pour les usagers.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec l'agglomération de GRAND COGNAC, une convention de mise à disposition du service administratif communal.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

## **5 - - Signature d'une convention de mise à disposition du service technique communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire expose le même principe pour le service technique :

Compte tenu que l'agglomération ne dispose pas d'effectifs techniques suffisants pour assurer l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement (collectif et pluvial), il est donc nécessaire de lui mettre à disposition le service technique communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans un souci de bonne gestion et de continuité de service pour les usagers.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec l'agglomération de GRAND COGNAC, une convention de mise à disposition du service technique communal.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité, 12 pour.

## **6 – Reprise et poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHASSORS par Grand Cognac Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Grand Cognac est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Considérant la procédure en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil que Grand Cognac poursuive et achève la procédure.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

## **7 - Recrutement d'une secrétaire à mi-temps en contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelable 9 mois**

Afin de seconder la secrétaire actuellement en poste, Monsieur le Maire propose de pourvoir un poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée de 3 mois du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 mai 2017 renouvelable 9 mois. La candidate retenue par la commission « Personnel » est Madame Charlène CHATER.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

## **8 - Informations et questions diverses**

- Problème des microcoupures électriques : ENEDIS travaille actuellement pour trouver une solution ; comme de poser des ressorts sur les lignes pour tenter de réduire ce phénomène.

- Signalétique de la Mairie : Monsieur le Maire informe le Conseil que des personnes extérieures à la commune signalent le manque de panneaux indiquant la Mairie ou la salle des fêtes. Le Conseil va travailler sur cette problématique.

- RPI CHASSORS/SIGOGNE : Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la réunion publique les avis sur le RPI sont mitigés.  
Il invite son conseil à y réfléchir afin de voter pour ou contre la création du RPI à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.